

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le jeudi vingt-quatre mars à 19h, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 17/03/2016.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/02/2016
- 4- Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la CC2V du 15/12/2015
- 5- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les études complémentaires nécessaires pour le transfert des effluents sur Choisy-au-Bac
- 6- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD pour la vidéo-protection
- 7- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la mise en conformité du réseau d'eaux pluviales
- 8- Choix de l'emprunt à contracter pour financer les travaux de la fibre optique installée par le SMOTHD
- 9- Approbation du compte administratif 2015 de la commune
- 10- Approbation du compte administratif assainissement 2015
- 11- Approbation du compte administratif eau 2015
- 12- Approbation du compte de gestion communal 2015
- 13- Approbation du compte de gestion assainissement 2015
- 14- Approbation du compte de gestion eau 2015
- 15- Affectation du résultat 2015 de la commune
- 16- Affectation du résultat 2015 du service assainissement
- 17- Affectation du résultat 2015 du service eau
- 18- Examen des subventions aux associations
- 19- Vote des taux communaux
- 20- Adoption du Budget primitif communal 2016
- 21- Adoption du Budget primitif assainissement 2016
- 22- Adoption du Budget primitif eau 2016
- 23- Questions diverses

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Madame Mireille MOENS, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Monsieur Sébastien CHOQUET,

Etaient absents représentés

Madame Françoise CORTES (pouvoir à Monsieur Michel DÉCHAUX), Madame Liliane BRUNEL (pouvoir à Monsieur Philippe VAN DE SYPE), Madame Céline HUTCHINSON (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CAUDRON), Madame Julie LE HIR (pouvoir à Madame Françoise DACQUIN), Monsieur Laurent LESUR (pouvoir à Madame Mireille MOENS),

Etait absente excusée

Madame Valérie LAPIERRE,

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur,

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Sébastien CHOQUET est désigné secrétaire de séance.

2016-16 Approbation du Compte rendu et du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 04/02/2016

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 04/02/2016.

Madame Mireille MOENS émet des observations en questions diverses du procès-verbal du 04/02/2016. Elle souhaite que l'on retire le terme incompréhensible par injustifié.

Monsieur le Maire prend acte de ces observations qui feront l'objet d'une rectification au procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/02/2016 avec les observations ci-dessus à intégrer.

2016-17 Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la CC2V du 15/12/2015

Monsieur le Maire rappelle que la CC2V a adressé aux communes membres, pour avis à donner dans les trois mois de son adoption soit avant le 18/04/2016, le schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire le 15/12/2015. Le schéma et la délibération de la CC2V ont été adressés avec la convocation de ce Conseil.

Après en avoir délibéré, et au vu de la situation actuelle de ne pas pouvoir disposer du matériel mutualisé comme les autres communes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix, de s'abstenir d'émettre un avis sur le schéma de mutualisation de la CC2V.

2016-18 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les études complémentaires nécessaires pour le transfert des effluents sur Choisy-au-Bac

Vu les entreprises retenues pour effectuer les études complémentaires que sont l'étude diagnostic amiante (2090€ HT), les études géotechniques et topographiques (de 8425€HT et 2250€HT) indispensables à la réalisation du transfert des effluents sur la commune de Choisy-au-Bac pour un montant total de 12765€ HT,

Vu le besoin de financement pour ces études,

Considérant les possibilités de subvention sur ces études par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du montant HT des études,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour :

- D'approuver la contexture du projet tel qu'il est présenté,
- De demander une subvention à hauteur de 50% du montant HT des études complémentaires à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention

2016-19 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD pour la vidéo-protection

Vu le projet de vidéo-protection qui est estimé à 86477€ HT,

Vu les aides et subventions proposées par l'Etat,

Vu les demandes d'aide possible par le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD),

Considérant le plan de financement présenté proposant un financement croisé par le Conseil Départemental et ce FIPD,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à hauteur de 36% au titre du FIPD pour financer en partie la vidéo-protection du village ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à treize voix pour et une voix contre :

- D'approuver la contexture du projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- De demander une subvention croisée à hauteur de 36% du montant estimé HT des travaux, comme indiqué ci-dessus, au titre du FIPD (et à hauteur de 44% au département)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

2016-20 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la mise en conformité du réseau d'eaux pluviales et demande de subvention (en subvention croisée) auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Vu le projet de mise en conformité des eaux pluviales,

Vu les aides et subventions proposées par l'Etat au titre de la DETR,

Vu les subventions croisées possibles avec le Conseil Départemental de l'Oise,

Considérant le besoin de financement du projet de mise en conformité du réseau eaux pluviales estimé selon la note explicative présentée à 38943€,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à hauteur de 40% au titre de la DETR pour financer en partie ces travaux et de demander par subvention croisée une subvention au Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 34% du montant HT de ces mêmes travaux;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 14 voix pour :

- D'approuver la contexture du projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- De demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant estimé HT des travaux, comme indiqué ci-dessus,
- De demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 44% du montant estimé HT des travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention croisée (Etat et Conseil Départemental de l'Oise).

2016-21 Choix de l'emprunt à contracter pour financer les travaux de la fibre optique installée par le SMOTHD

Vu la commission finances réunie le 14/03/2016 qui propose de retenir un emprunt à taux fixe pour un montant de 250 000€ sur 20 ans.

Considérant le besoin de financement de la commune,

Monsieur le Maire propose après renégociation auprès des banques de retenir le choix le mieux disant pour la commune,

Considérant les dernières propositions reçues des banques (Banque Postale, Crédit Agricole),

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 14 voix pour, de retenir le contrat de prêt de la Banque Postale avec les caractéristiques ci-dessous :

- Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 250000€

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements (travaux de la fibre optique installée dans le village par le SMOTHD par conventions)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250000€

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/05/2016 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.88%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat de prêt.

- Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

- Autorise, à 14 voix pour, Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce prêt comme indiqué en article 2.

2016-22 Approbation du compte administratif 2015 de la commune

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif communal 2015 qui est crédité d'un excédent de clôture de 492 516.83€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	76 916.59€
	Recettes	229 968.23€
	Solde	+153 051.64€
*Fonctionnement	Dépenses	790 803.12€
	Recettes	1 130 268.31€
	Solde	+ 339 465.19€
*Solde	Dépenses	867 719.71€
	Recettes	1 360 236.54€
	Solde positif	+492 516.83€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à 12 voix pour et une voix contre, le compte administratif communal 2015 faisant ressortir un excédent global de 492 516.83€.

2016-23 Approbation du compte administratif assainissement 2015

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif assainissement 2015 qui est crédité d'un excédent de clôture de 350 965.76€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	87 875.84€
	Recettes	336 734.34€
	Solde	+248 858.50€
*Fonctionnement	Dépenses	13 945.62€
	Recettes	116 052.88€
	Solde	+102 107.26€
*Solde	Dépenses	101 821.46€
	Recettes	452 787.22€
	Solde positif	+350 965.76€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à 13 voix pour, le compte administratif assainissement 2015 faisant ressortir un excédent global de 350 965.76€.

2016-24 Approbation du compte administratif eau 2015

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif eau 2015 qui est crédité d'un excédent de clôture de 208 455.32€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	48 303.71€
	Recettes	148 706.47€
	Solde	+100 402.76€
*Fonctionnement	Dépenses	6 680.00€
	Recettes	114 732.56€
	Solde	+108 052.56€
*Solde	Dépenses	54 983.71€
	Recettes	263 439.03€
	Solde positif	+208 455.32€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à 13 voix pour, le compte administratif eau 2015 faisant ressortir un excédent global de 208 455.32€.

2016-25 Approbation du compte de gestion communal 2015

Le Compte administratif de l'exercice 2015 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 492 516.83€ réparti comme suit :

*Investissement	+153 051.64€
*Fonctionnement	+339 465.19€
*Solde	+492 516.83€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2015 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 14 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion communal 2015 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2015 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2016-26 Approbation du compte de gestion assainissement 2015

Le Compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 350 965.76€ réparti comme suit :

*Investissement	+248 858.50€
*Fonctionnement	+102 107.26€
*Solde	+ 350 965.76€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2015 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 14 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion assainissement 2015 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2015 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2016-27 Approbation du compte de gestion eau 2015

Le Compte administratif de l'exercice 2015 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 208 455.32€ réparti comme suit :

*investissement	+100 402.76€
*Fonctionnement	+108 052.56€
*Solde	+ 208 455.32€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2015 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 14 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion eau 2015 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2015 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2016-28 Affectation du résultat 2015 de la commune

Le compte administratif communal 2015 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 492 516.83€.
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 153 051.64€,
Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068,

Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, d'affecter au budget communal 2016 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 100 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 153 051.64€ arrondi à 153 051€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 239 465.19€ arrondi à 239 465€.

2016-29 Affectation du résultat 2015 du service assainissement

Le compte administratif assainissement 2015 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 102 107.26€.
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 248 858.50€,
Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068,

Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, d'affecter au budget assainissement 2016 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 50 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 248 858.50€ arrondi à 248 858€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 52 107.26€ arrondi à 52 107€.

2016-30 Affectation du résultat 2015 du service eau

Le compte administratif eau 2015 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 108 052.56€.
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 100 402.76€,
Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068,

Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, d'affecter au budget eau 2016 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 86 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 100 402.76€ arrondi à 100 402€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 22 052.56€ arrondi à 22 052€.

2016-31 Examen des subventions aux associations

Il est entendu que les élus membres du bureau d'une des associations présentes sur la liste ne participent pas au vote des subventions les concernant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2016 selon le tableau ci-joint.

2016-32 Vote des taux communaux

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, de maintenir les taux de 2015 en 2016 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

2016-33 Adoption du budget primitif communal 2016

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 13 voix pour et 1 voix contre, le budget primitif communal 2016 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 1 018 575.00€

*Pour la section d'investissement : 601 789.00€

2016-34 Adoption du budget primitif assainissement 2016

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 14 voix pour, le budget primitif assainissement 2016 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 134 221.00€

*Pour la section d'investissement : 560 234.00€

2016-35 Adoption du budget primitif eau 2016

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

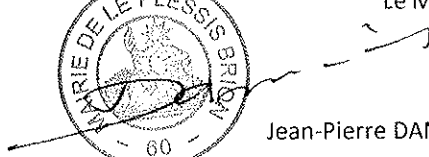
le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 14 voix pour, le budget primitif eau 2016 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 47 329.00€

*Pour la section d'investissement : 399 631.00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 31/03/2016

Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN

